

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03614

Numéro SIREN : 840 164 305

Nom ou dénomination : 2 Ride Holding

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2021 sous le numéro de dépôt 5569

## **2 Ride Holding**

Société par actions simplifiée au capital de 51.109.072 euros  
Siège social : 110 route de la Valentine, ZAC de la Valentine, 13011 Marseille  
840 164 305 RCS Marseille

(la « **Société** »)

|   |
|---|
| <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE<br/>SURVEILLANCE EN DATE DU 26 JANVIER 2021</b></p> |
|---|

L'an deux mille vingt-et-un, le 26 janvier,

Les membres du comité de surveillance de la Société (le « **Comité** ») se sont réunis par conférence téléphonique.

Après émargement de la feuille de présence il résulte que :

- Monsieur Erwann Le Ligné est présent ;
- Madame Cécile Gilliet est présent ;
- Monsieur Alexandre Bret est présent ;
- Monsieur Alberto Vergani est présent ;
- Naxicap Partners, représenté par Madame Angèle Faugier, est présent.

Dans ce contexte, le Comité peut valablement délibérer.

Monsieur Erwann Le Ligné préside la réunion en sa qualité de président du Comité (le « **Président** »).

Messieurs Hugues Martin-Montchalin et Frédéric Méreau, censeurs, sont présents.

---

Le Président rappelle au Comité qu'il est appelé dans ce contexte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 
3. nomination d'un directeur général ; détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération ;
  4. pouvoirs pour les formalités légales.

Le Président répond ensuite aux questions qui lui sont posées par les membres du Comité.

Plus personne ne demandant la parole, les décisions suivantes sont soumises à l'approbation des membres du Comité.

---

### Troisième décision

#### *Nomination d'un directeur général ; détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération*

Aux fins de la transition managériale envisagée, le Comité décide de nommer, dans les conditions visées à l'article 16 des statuts de la Société, en qualité de directeur général, avec effet immédiat et pour une durée illimitée :

**Monsieur Christophe Sicaud**, né le 28 Aout 1962 à Jallieu, de nationalité française, demeurant 15 Rue des Maisons Rouges, 42000 Saint Etienne.

Dans l'exercice de ses fonctions de directeur général, Monsieur Christophe Sicaud disposera des pouvoirs prévus à l'article 16.3 des statuts de la Société.

Monsieur Christophe Sicaud, préalablement pressenti, a déclaré accepter ses fonctions et n'être sujet à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

---

---

### Quatrième décision

#### *Pouvoirs pour les formalités légales*

Le Président propose aux membres du Comité de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.


*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

\*        \*  
\*  
\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président du Comité et un membre du Comité, le représentant du Co-Investisseur.

Pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:  
  
E30269A9E33445D...

**Le Président**

Monsieur Patrick François